

DÉPARTEMENT
AIN
CANTON
HAUTEVILLE-LOMPNES
COMMUNE
TENAY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 50/2026

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE à Monsieur Carlos PARDO- 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de **TENAY**,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes du 21 mars 2026,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints,

**Considérant** que pour le bon fonctionnement de la collectivité il convient de donner délégation aux 4 adjoints,

### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Délégation de fonction est donnée à Monsieur Carlos PARDO 1<sup>er</sup> adjoint au maire pour diriger les " AFFAIRES GENERALES / AFFAIRES FINANCIERES ET LES TRAVAUX",

A ce titre, il remplira les fonctions dévolues au maire pour :

- toutes les attributions prévues pour la gestion des affaires citées ci-dessus,
- la préparation du budget, l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes relevant de ces services,
- en outre, il pourra ordonner toute dépense de fonctionnement nécessaire aux services communaux et émettre tout titre de recette,
- 

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, Monsieur Carlos PARDO sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par l'un des adjoints présents dans l'ordre du tableau.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence, d'empêchement ou vacance du Maire, délégation de signature est donnée à Monsieur Carlos PARDO pour

- délivrer des expéditions du registre des délibérations et arrêtés municipaux,
- légaliser les signatures
- certifier la conformité et l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- délivrer les autorisations relatives à la voirie,
- ordonner les dépenses, gérer les revenus, surveiller la comptabilité communale,
- signer toute pièce comptable,
- signer les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons et legs lorsque ces actes ont été autorisés par le Conseil Municipal,
- signer tout document concernant le personnel communal,
- signer tout document en matière électorale,
- signer tout document en matière de recensement militaire
- souscrire les marchés, les adjudications des travaux dans les formes établies par les lois et décrets,
- faire exécuter les mesures de sécurité générale

**ARTICLE 4** : La signature par Monsieur Carlos PARDO des pièces et actes ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : " par délégation du Maire"

**ARTICLE 5** : La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley. Une ampliation sera adressée à

- o l'intéressé,
- o Monsieur le Trésorier Municipal,

Fait à TENAY le 24 mars 2026

Vu pour acceptation,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,  
Carlos PARDO



Le Maire,  
Gaël ALLAIN



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A CARLOS PARDO - 1ER ADJOINT

---

Date de transmission de l'acte : 27/03/2026

Date de réception de l'accusé de  
réception : 27/03/2026

---

Numéro de l'acte : 50-2026 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20260324-50-2026-AI

---

Date de décision : 24/03/2026

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature